



Communiqué: Dossier de presse

Date: 30.11.2017

Embargo: 30.11.2017 09.00 (après le discours prononcé devant le Conseil des États)

Le Conseil fédéral présente ses objectifs pour 2018

Le 30 novembre 2017, la présidente de la Confédération, Madame Doris Leuthard a présenté les objectifs du Conseil fédéral pour 2018 devant le Conseil des États. Ces objectifs sont coordonnés avec les trois lignes directrices fixées pour la législature 2015–2019. Les points essentiels sont les suivants:

Ligne directrice 1: Prospérité

En matière de **politique financière**, le Conseil fédéral décidera d'ici à fin 2018, en plusieurs étapes, d'un train de mesures assorti de réformes structurelles. Il examinera l'opportunité de procéder à des abandons de tâches, à des réductions de prestations et à des transferts ainsi qu'à des réformes dans le domaine des dépenses liées et mettra les travaux en chantier, le cas échéant. En 2018, il adoptera en outre le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2016–2019 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) et ouvrira la consultation à ce sujet. Le rapport précité doit servir de base au Parlement pour la nouvelle dotation des instruments de péréquation pour les années 2020 à 2023 et pour d'éventuelles adaptations législatives. Enfin, le Conseil fédéral mènera en 2018 une discussion sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et décidera s'il entend s'attaquer au projet de la séparation des tâches et négocier avec les cantons un mandat pour l'organisation du projet.

En matière de **politique fiscale**, le Conseil fédéral adoptera en 2018 le message relatif au Projet fiscal 17 visant à supprimer les statuts fiscaux spéciaux que les cantons accordent à certaines sociétés, qui ne sont plus acceptés par la communauté internationale. Afin que la Suisse conserve son attrait pour les entreprises, cette mesure sera assortie de l'introduction de nouvelles dispositions fiscales spéciales. En outre, le projet garantira une répartition équilibrée des charges de la réforme et une participation adéquate des entreprises.

En ce qui concerne les questions **fiscales internationales**, le Conseil fédéral adoptera en 2018 de nouveaux accords sur l'échange automatique de renseignements (EAR) en matière fiscale.

Dans le domaine de la **politique économique**, le Conseil fédéral adoptera en 2018 un rapport sur un frein à la réglementation, qui analysera les avantages et les inconvénients des divers instruments visant à endiguer la réglementation, mais aussi leur efficacité. En outre, le Conseil fédéral adoptera, en 2018, un rapport sur la nouvelle évaluation de la situation du secteur suisse des matières premières.

Au chapitre de la **numérisation**, le Conseil fédéral adoptera, en 2018, le message relatif à la loi fédérale sur les moyens d'identification électronique reconnus (loi eID). Des eID reconnus par l'État permettront à leur titulaire de s'enregistrer de manière sécurisée auprès de services en ligne (services utilisateurs) et de s'y reconnecter ultérieurement, toujours de manière sécurisée. En outre, le Conseil fédéral adoptera en 2018 un rapport sur l'analyse de la pertinence en matière

numérique des lois existantes et importantes du point de vue économique. Le rapport identifiera les articles de loi qui entravent la numérisation. En 2018, le Conseil fédéral évaluera par ailleurs, dans un rapport sur la promotion de la numérisation dans la réglementation, les possibilités, les chances et la nécessité d'agir dans ce domaine. Enfin, il décidera de la suite à donner à la Stratégie «Suisse numérique». Le processus de dialogue associera tous les groupes concernés et visera à faire en sorte que la Suisse saisisse résolument les chances offertes par la numérisation de la société et de l'économie.

Dans le domaine de la **politique économique extérieure**, les négociations sur la conclusion d'accords de libre-échange (ALE) avec l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, l'Équateur et le Vietnam seront si possible conclues et les accords signés. Les négociations lancées en 2017 concernant un ALE avec les États du MERCOSUR se poursuivront en 2018. En outre, les négociations avec la Turquie et le Mexique en vue de la modernisation de l'accord existant seront si possible conclues en 2018. Par ailleurs, le Conseil fédéral entend, le cas échéant, adopter en 2018 le message relatif à l'accord plurilatéral sur le commerce des services (TiSA), à condition que les négociations se poursuivent et puissent être menées à terme. Cet accord s'inscrit dans la stratégie de politique économique extérieure du Conseil fédéral, qui vise à créer de meilleures conditions-cadres aux plans multilatéral, plurilatéral et bilatéral et à ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises suisses actives sur la scène internationale.

Pour ce qui est de la **politique commerciale**, le Conseil fédéral continue à s'engager au sein de l'OMC en faveur de la préservation et du renforcement d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles. En plus des thèmes de Doha, les négociations doivent prendre en compte les défis actuels du commerce international.

En matière de **politique européenne**, le Conseil fédéral poursuivra en 2018 les négociations en vue d'un accord institutionnel sur la base d'une analyse des résultats des négociations qui se sont déroulées jusqu'à présent et adoptera le message à ce sujet si les négociations aboutissent. Un tel accord permettra de continuer à développer la voie bilatérale et à conclure de nouveaux accords sur l'accès au marché entre la Suisse et l'UE. Il réglera des questions institutionnelles horizontales telles que la reprise du développement du droit de l'UE, l'interprétation des accords sur l'accès au marché et la surveillance du respect de ces accords, mais aussi la réglementation des litiges entre les parties. En 2018 également, le Conseil fédéral décidera de l'octroi éventuel d'une deuxième contribution de la Suisse à des États de l'UE sélectionnés ainsi que d'un message sur un crédit-cadre à ce sujet. Une deuxième contribution permettrait de soutenir notamment des projets en matière de migration et de formation professionnelle, mais aussi dans des domaines intéressant la Suisse. Enfin, il s'engagera aussi en faveur de la négociation de nouveaux accords sur l'accès au marché dans des domaines supplémentaires, toujours en fonction des intérêts politiques et économiques de notre pays.

S'agissant de la **politique de la formation et de la recherche**, le document de stratégie internationale de la Confédération dans le domaine formation, recherche et innovation (FRI) doit être actualisé, notamment pour refléter les changements institutionnels intervenus ces dernières années (création du DEFR et du SEFRI, d'Innosuisse, du parc suisse de l'innovation), ainsi que de l'évolution de la politique internationale de la Suisse, en particulier dans les domaines de la formation professionnelle et de l'innovation.

Au chapitre de la **politique des transports**, le message du Conseil fédéral relatif à la prochaine étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire pour la période 2030/35 contient le projet d'offre ferroviaire et les mesures d'infrastructure nécessaires pour pouvoir répondre à la demande prévue dans le transport des voyageurs et des marchandises. Il esquisse des solutions notamment pour les goulets d'étranglement importants, en particulier dans l'arc lémanique et entre Zurich et Winterthur. En 2018 également, le Conseil fédéral proposera, par le biais d'un message sur les routes nationales, le crédit d'engagement pour la prochaine étape d'aménagement prévue dans le programme de développement stratégique et pour des projets de grande envergure ainsi qu'une enveloppe financière de quatre ans pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement en vue d'adapter le réseau actuel des routes nationales. Enfin, en 2018, le Conseil fédéral adoptera le message sur la libération des crédits, dès 2019, du programme en faveur du trafic d'agglomération. Il servira de base pour décider quels projets d'infrastructure issus des programmes d'agglomération déposés fin 2016 auprès de la Confédération seront cofinancés par des moyens provenant du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

S'agissant de la **politique énergétique**, le Conseil fédéral adoptera *si possible* le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE en 2018. Cet accord vise à régler le commerce international d'électricité, à harmoniser les normes de sécurité, à garantir le libre accès au marché et à assurer la participation de la Suisse dans les différents organes. En outre, le Conseil fédéral ouvrira en 2018 une consultation sur la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Le cadre réglementaire doit être adapté aux défis actuels en matière énergétique. En 2018, le Conseil fédéral décidera en outre de ramener de six à au moins deux par type de dépôt le nombre de sites proposés par la Nagra pour accueillir un dépôt en couches géologiques profondes. Les sites restants seront donc examinés de manière approfondie et comparés les uns aux autres. Sur cette base, la Nagra déposera des demandes d'autorisation générale en vue de la construction de dépôts en couches géologiques profondes.

Ligne directrice 2: Cohésion nationale

Dans le domaine de la **politique du sport**, le Conseil fédéral entend décider, en 2018, s'il soutiendra sur la base d'un message adressé au Parlement et, le cas échéant, à hauteur de quel montant l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2026 en Suisse. Pour que la Confédération soutienne ce projet, il faudrait qu'il ouvre des perspectives intéressantes et durables à la Suisse, que sa faisabilité financière soit assurée et qu'il bénéficie du soutien de la population des cantons concernés.

Dans le domaine de la **politique des droits de l'homme**, le Conseil fédéral adoptera en 2018 le message relatif au projet de loi sur le financement d'une institution nationale des droits de l'homme. Cette institution aura pour mission de renforcer encore les droits de l'homme en Suisse ainsi que d'appuyer les autorités, les organisations de la société civile et les entreprises dans le domaine des droits de l'homme.

S'agissant de la **politique du développement durable**, le Conseil fédéral prendra acte, en 2018, de l'état d'avancement de la mise en œuvre, par la Suisse, de l'Agenda 2030 sur le développement durable et adoptera le rapport 2018 sur la mise en œuvre de cet agenda à l'intention du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

En matière de **politique du développement**, le Conseil fédéral décidera en 2018 des contributions de base qui seront versées au CICR et à plusieurs organisations multilatérales prioritaires pour la Suisse.

Ligne directrice 3: Sécurité

Dans le domaine de la **politique sociale**, le Conseil fédéral adaptera à la nouvelle donne, par le biais du message sur la modernisation de la surveillance de l'AVS et de l'AI, les dispositions en matière de surveillance, qui datent encore de l'époque de la création de l'AVS. Il prévoit de renforcer la gouvernance, d'axer davantage la surveillance sur les risques et d'instaurer des audits informatiques.

En matière de **politique de la santé**, le Conseil fédéral élaborera un projet de révision partielle de la LAMal qui prévoit une adaptation de toutes les franchises à l'évolution des coûts de l'assurance obligatoire des soins. Ce projet vise à endiguer l'augmentation des coûts dans l'assurance obligatoire des soins et celle des primes des caisses-maladie. Le Conseil fédéral prendra en outre acte en 2018 des résultats de la consultation sur la révision partielle de la LAMal dans le domaine de l'admission des fournisseurs de prestations et adoptera un message à ce sujet. Cette révision vise à soumettre au Parlement une solution à long terme pour l'admission des fournisseurs de prestations dans le domaine ambulatoire, qui remplacera le système actuel fondé sur la clause du besoin et limité dans le temps. En 2018, le Conseil fédéral prendra également acte des résultats de la consultation sur une révision partielle de la LAMal dont le but consiste à mettre en place un système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré. Enfin, il adoptera en 2018 la Stratégie Cybersanté Suisse 2.0, élaborée conjointement par la Confédération et les cantons. Enfin, le Conseil fédéral prendra les premières décisions quant à la mise en œuvre du rapport d'experts de l'automne 2017 sur la maîtrise des coûts.

Dans le domaine de la **politique migratoire**, le Conseil fédéral décidera, en 2018, de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. à l'échelon de l'ordonnance et mettra en vigueur les ordonnances pertinentes en même temps que les dispositions légales arrêtées par le Parlement le 16 décembre

2016. Les dispositions nécessaires concernent notamment l'obligation de signaler un poste vacant et l'obligation d'annoncer au service public de l'emploi les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire qui sont employables et qui cherchent un emploi. Le Conseil fédéral mettra en outre en vigueur de manière échelonnée la mise en œuvre de la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Intégration) sous forme de deux paquets législatifs. Le projet sur l'intégration renforce le caractère obligatoire du principe «encourager et exiger». Enfin, le Conseil fédéral continuera en 2018 à activer la mise en œuvre de la loi sur l'asile révisée visant à accélérer les procédures. Il s'agira de poursuivre la préparation des modifications organisationnelles et structurelles et de concrétiser les stratégies qui auront été élaborées. Il incombera à la Confédération de veiller notamment à ce que les futurs centres fédéraux pour requérants d'asile avec les emplois qui y sont liés soient opérationnels à partir de 2019 dans les six régions procédurales. En outre, le Conseil fédéral adoptera en 2018 les autres adaptations d'ordonnances (prescriptions concernant le déroulement de la procédure, les voies de droit, etc.).

En matière de **lutte contre le terrorisme**, le Conseil fédéral proposera, dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, l'introduction d'une nouvelle norme pénale dans le droit suisse. Cette dernière vise à rendre punissables les voyages effectués à des fins terroristes, leur financement et toute autre activité visant à les soutenir. Ensuite, proposition sera faite de procéder à des adaptations de l'interdiction d'organisations prévue par la nouvelle loi sur le renseignement, qui visent à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. En outre, le Conseil fédéral prendra acte en 2018 du résultat de la consultation relative aux nouvelles bases légales pour les mesures policières visant à lutter contre le terrorisme. Le but est de créer la base légale nécessaire pour des mesures de police administrative permettant à fedpol d'intervenir face aux personnes dites à risque, en étroite collaboration avec les cantons et en complément des mesures cantonales.

Pour **lutter contre la criminalité**, le Conseil fédéral adoptera en 2018 le message relatif à un protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées. Dorénavant, une personne étrangère faisant l'objet d'une procédure pénale ou ayant fait l'objet d'une condamnation dans un État ne doit plus pouvoir se soustraire à l'obligation de purger sa peine en rentrant légalement dans son pays d'origine. En 2018, le Conseil fédéral adoptera en outre le message sur la modification de la directive de l'UE sur les armes. La mise en œuvre de la directive s'effectuera par le biais de la loi sur les armes. Enfin, le Conseil fédéral compte limiter l'accès des personnes privées aux précurseurs d'explosifs et sensibiliser les branches concernées à ce problème. Les restrictions seront fixées dans une nouvelle loi fédérale.

En matière de **politique de sécurité**, le Conseil fédéral adoptera en 2018 le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur le service civil. La protection des infrastructures critiques ainsi les moyens de protection et de défense contre les cyberrisques et les dangers ABC doivent être renforcés. En rapport avec l'acquisition, l'exploitation et le maintien de la valeur des systèmes d'alarme et de communication – qu'ils soient nouveaux ou déjà existants –, les compétences entre la Confédération, les cantons et les tiers seront clarifiées au plan légal, et la question de la répartition des coûts sera réglée. Dans ce contexte, le Conseil fédéral adoptera par ailleurs en 2018 le message concernant un réseau de données sécurisé (RDS) couplé au système d'accès aux données Polydata visant à remplacer le système télématique Vulpus. Le RDS doit, d'une part, améliorer la résilience des systèmes de télécommunication dans le domaine de la protection de la population et, d'autre part, garantir l'échange de données, grâce à des services à large bande, entre autorités de sécurité, organes de conduite et exploitants d'infrastructures critiques en toute situation. En 2018, le Conseil fédéral ouvrira en outre la consultation sur la révision de la loi sur le service civil. Par des mesures ponctuelles et ciblées, cette dernière vise à diminuer drastiquement le nombre d'admissions au service civil après la fin de l'école de recrues, afin de prévenir l'érosion des effectifs de l'armée.

Dans le domaine de la **politique étrangère**, le Conseil fédéral adoptera, fin 2018, le rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En 2018, il adoptera par ailleurs le premier et unique rapport des États sur la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il prendra aussi acte du rapport d'activité 2017 sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger. Enfin, il prendra acte du rapport d'activité 2014–2017 du Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption.